

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 2 MAI 2022**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 26/04/2022, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Henri HOURIEZ à Laurent PASTOR, Alexandre CACALY à Mathieu GAGET, Carole BARBIER à Cécile PUVIS DE CHAVANNES, Laurie CHAMPAVIER-BAHOUYA à Nicolas BACCONNIER, Christelle HAON à Christian BRAYER

Absents : David CICALA, Gaelle VUILLOT.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Christian BRAYER a été désigné(e).

DELIB 2022.05.02.4**OBJET : Lancement de la consultation relative à la fourniture et l'installation de systèmes de vidéo-protection**

Monsieur Christian BRAYER, conseiller délégué à la commande publique, rappelle aux membres du conseil municipal la nécessité de lancer une consultation relative à la fourniture et l'installation de systèmes de vidéo-protection.

Cette consultation sera passée en appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R2124-2, R2124-2 1° et R. 2161-02 à R2161-5 du Code de la commande publique.

Le montant estimé de cette opération est de 434 200 € HT avec en complément une variante relative au logiciel de relecture optimisée estimée à 99 900 € HT.

Selon l'article L2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la délibération du conseil municipal chargeant le Maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation du marché.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à engager la procédure et à signer le marché avec le titulaire qui présentera l'offre économiquement la plus avantageuse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à engager la procédure de passation d'un marché public dans le cadre de la fourniture et l'installation de systèmes de vidéo-protection.**

- **AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer le marché et tous autres documents utiles à l'aboutissement de ce marché.**
- **DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget d'investissement de la commune, chapitres 20 et 21.**

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 02/05/2022

Publication et transmission en sous préfecture le 4 mai 202204/05/2022

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20220502-lmc110923-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.